



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Restauration lavoir - Grosse-Île	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-161676/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-161676	Date 2016-01-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-004-16623	
File No. - N° de dossier QCM-5-38228 (004)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-25	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fournier, Caroline	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm004
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2826 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA GROSSE-ÎLE MONTMAGNY (QUÉBEC) Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE MODIFICATION NO. 2

Inclus dans cette modification :

1. Questions et réponses (9 à 34)
 2. Addenda no. 1
 3. Appendice 1 – Formulaire de prix combinés (Fichier Excel)
-

1.

Questions et réponses

Question 9 :

La note générale #9 du plan 07/07 parle d'une préparation de toutes les surfaces. Est-ce que toutes les surfaces mentionnées à cette note sont celles devant être peintes ou est-ce que le lavoir au complet doit être nettoyé?

Réponse 9 :

Voir question 4

Question 10 :

La note générale #10 à la page 7 de la même page parle du traitement des clous rouillés existants. Est-ce que ce traitement doit être appliqué à tous les clous rencontrés lors des travaux de toiture et de peinture ou de tous les clous du revêtement extérieur?

Réponse 10 :

Il s'agit de tous les clous existants présents dans les éléments conservés qui sont à repeindre.

Question 11 :

Est-ce qu'une protection est nécessaire pendant les travaux de toiture afin d'empêcher toute infiltration d'eau à l'intérieur du lavoir?

Réponse 11 :

Oui

Question 12 :

Notre sous-traitant en enlèvement d'amiante aimerait avoir des précisions sur la portée des travaux en désamiantage.

Réponse 12 :

Ce type de travaux est requis pour la démolition des cheminées.

Question 13 :

J'ai une question par rapport à la pose du bardeau. Au point 3.4.3, dans la section 07 03 32.01 du devis, il est indiqué «*Pour chaque rang de bardeaux, intercaler une bande de membrane hydrofuge de 330 mm à une distance équivalente au double du pureau plus 25mm par rapport à la base du bardeau*». Cette information ne se retrouve pas sur les plans. Puisque cette opération a un gros impact sur le contrat, je voulais m'assurer qu'elle était requise, même si il y a déjà une première membrane sur le contreplaqué.

Réponse 13 :

Cette opération n'est pas requise et l'article sera retiré du devis. Cette question sera couverte dans le prochain addenda.

Question 14 :

Est-ce que le remplacement de 1.5m de pontage est une dimension réelle ou une largeur en plan à atteindre (Pente) ?

Réponse 14 :

C'est la dimension pour déterminer la surface : 1.5m x périmètre du bâtiment.

Question 15 :

Est-ce que le pontage des lucarnes est inclus dans le 5% de remplacement ?

Réponse 15 :

Oui.

Question 16 :

Est-ce que la quantité de l'appendice 1 « 185.9 m² » inclut l'ensemble des travaux de pontage ?

Réponse 16 :

Non, cette quantité correspond uniquement aux premiers 1.5 mètres au périmètre du bâtiment. Il faut prévoir 5% de réparation sur la surface restante. Le bordereau sera ajusté à « 207.7m² » dans le prochain addenda.

Question 17 :

Devis section 05 50 10 article 2.5 et plan 14/A06 NOTE et Appendice 1 :
Quelle est la quantité de support de gouttière à prévoir ? 5, 19 ou 28

Réponse 17 :

Il y a 28 supports existants au total dont 19 sont à remplacer. Voir la Note au détail 14, A3, A6 page 6. Le bordereau sera ajusté dans le prochain addenda.

Question 18 :

Devis section 04 03 31 Remplacement des briques :
L'article 1.3.2 indiqué « prix unitaire préétablis », tandis qu'à l'appendice 1, Division 3 – « Prix forfaitaire »

Réponse 18 :

Le prix que vous inscrirez au bordereau de soumission sera forfaitaire pour le montage et le démontage de chacune des quatre cheminées hors-toit.

Question 19 :

Devis section 04 03 31 Remplacement des briques :
Cette section inclus la démolition de la brique existante pour récupération ?

Réponse 19 :

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-161676/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EE520-161676

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
QCM-5-38228

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcm004
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Oui.

Question 20 :

Devis section 02 82 00.01 Amiante :
Aucune indication pour ces travaux ?

Réponse 20 :

Voir question 12

Question 21 :

Page 6, détail 17 Lanterneau fourni par le ministère :
Quel élément constitue le lanterneau ? Persienne seulement ou l'ensemble (Structure, pontage et bardeau de cèdre ?

Réponse 21 :

Le lanterneau fourni par le Ministère n'inclut pas la couverture en bardeau de cèdre

Question 22 :

Appendice 1 – Prix unitaires, Division 7 items 2-7-8-9 :
Est-ce que les quantités indiquées incluent une quantité supplémentaire pour la perte ?

Réponse 22 :

Non.

Question 23 :

Quantité et méthode de travail :
Est-ce possible de confirmer la pente de toiture 10/12 ?

Réponse 23 :

La pente exacte n'a pas été relevée sur place, les dessins sont basés sur des relevés de 1982.

Question 24 :

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-161676/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EE520-161676

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
QCM-5-38228

Buyer ID - Id de l'acheteur
qcm004
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Est-ce que certains rebuts de Construction pourront être laissés sur l'île ? Exemples : Bois du pontage en bon état ? Mortier ? Etc.

Réponse 24 :

Aucun déchet de construction inutilisable ne doit être laissé sur place. Si toutefois il y a des matériaux de surplus, ils pourront être remis au Représentant ministériel et entreposés sur l'île.

Question 25 :

Dans le devis, section 01 11 01, on nous indique que le bardeau du versant sud à démolir est en bardeau d'asphalte. Est-ce que celui-ci est installé directement sur le pontage de bois, donc aucun autre matériaux à prévoir en démolition ?

Réponse 25 :

La couverture existante en bardeaux d'asphalte est posée directement sur le pontage original.

Question 26 :

Dans le devis, section 07 03 32.01, on nous indique un ventilateur de faite en copolymère mais sur les plans, il est indiqué de fournir et installer deux planches de cèdre. Que doit-on prévoir ?

Réponse 26 :

Il n'y a pas de ventilateur faitier en copolymère à installer, cet article sera retiré. Cette question sera couverte dans le prochain addenda.

Question 27 :

Dans le devis, section 07 19 00, on nous demande de l'enduit d'imperméabilisation. Est-ce qu'il faut en prévoir uniquement pour les cheminées (détail type 18/A4/A7) ou faut-il en prévoir également sur les piliers de maçonnerie ?

Réponse 27 :

Il faut le prévoir uniquement sur les cheminées.

Question 28 :

Dans les Notes générales, à la note #7, l'item « replacer dans son axe la poutre de rive au coin Nord-Est » est hors-contrat ?

Réponse 28 :

Oui c'est bien cela, ce paragraphe doit être retiré. Cette question sera couverte dans le prochain addenda.

Question 29 :

Page A2, il est indiqué de se référer au détail 22, mais il n'y a aucun détail 22 sur les plans. Ces travaux sont hors-contrat ?

Réponse 29 :

Voir question 1

Question 30 :

Page A5, détail 11/A3/A5, il est indiqué de prévoir les murs latéraux des lucarnes avec la même composition que la toiture, mais sur le dessin on ne voit pas la même chose. Est-ce qu'on doit prévoir un contreplaqué et une membrane sur les murets des lucarnes ?

Réponse 30 :

Non, la membrane doit être appliquée directement sur les planches existantes.

Question 31 :

Est-ce qu'il y a un appareil de levage disponible sur le quai pour décharger les matériaux du bateau?

Réponse 31 :

Oui. Cette question sera couverte dans le prochain addenda.

Question 32 :

Lorsque je calcule les pieds carrés des piliers pour le badigeonnage à la chaux, les quantités ne concordent pas avec celles indiquées sur le document Excel de prix unitaires.

Réponse 32 :

Veuillez utiliser la quantité indiquée en mètres carrés au Bordereau de soumission.

Question 33 :

Sur le fichier Excel de la ventilation des coûts forfaitaires, il y a un point qui nous demande de remplacer des chevrons à l'extrémité Est du bâtiment. Nous ne le trouvons pas sur les plans.

Réponse 33 :

Effectivement, il n'y a pas d'indication sur le plan puisque nous ne connaissons pas l'état des chevrons à cet endroit. Cette question sera couverte dans le prochain addenda.

Question 34 :

Concernant les éléments métalliques en acier inoxydable étamé ; est-ce que le bâtiment est exposé directement à de l'air salin ? Si oui, quel est le pourcentage de salinité de l'eau du fleuve à la hauteur de Grosse-Île ?

Réponse 34 :

Le bâtiment est directement exposé à de l'air salin puisqu'il est construit sur la berge. Le taux de salinité du Fleuve à la hauteur de Grosse-Île varie grandement suivant les saisons, les courants et les marées, il oscille entre 0,05 à 3,2%. Un changement de couleur du métal n'est pas nécessairement un problème puisqu'il s'agit d'un bâtiment ancien. Toutefois, la résistance du métal ne doit pas être attaquée par l'environnement salin.

2.

ADDENDA NO.1

Plans

A. Page 2 de 7, DESSIN 3,A2,A2 - PLAN ÉTAGE (POUTRAISON)

Remplacer le Numéro de référence au détail :

22, A7, A2

par le suivant :

20, A2, A7

Remplacer la description au plan :

PRÉVOIR DEUX RÉPARATIONS, VOIR DÉTAIL 22. VÉRIFIER L'ÉTAT AVANT LES TRAVAUX ET AVISER LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.

par la suivante :

PRÉVOIR DEUX RÉPARATIONS **PAR ENTURES DES ÉLÉMENTS HORIZONTAUX**, VOIR DÉTAIL **20, A2, A7 ET LA NOTE #7 DE LA PAGE 7**. VÉRIFIER L'ÉTAT AVANT LES TRAVAUX ET AVISER LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.

B. Page 7 de 7, DESSIN 20, A3, A6 - PIÈCES HORIZONTALES

Remplacer le Numéro de référence au détail :

20, A3, A6

par le suivant :

20 A2, A7

Retirer la mention suivante :

TRAVAUX HORS-CONTRAT

C. Page 7 de 7, NOTES GÉNÉRALES, 7. CHARPENTERIE

Ajouter :

- **Remplacement de deux chevrons de l'extrémité à l'Est du bâtiment**

Retirer :

REPLACER DANS SON AXE LA POUTRE DE RIVE EXISTANTE AU BAS DU MUR AU COIN NORD-EST DU BÂTIMENT TEL QU'INDIQUÉ AUX PLANS.

Devis

D. Section 01 52 00

Ajouter au paragraphe :

1.14 TRANSPORT, CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DU MATÉRIEL, DES MATÉRIAUX ET DES OUTILS

- .6 **Un charriot élévateur télescopique avec opérateur sera fourni par le Représentant ministériel pour le transport des matériaux entre le quai et le bâtiment du Lavoir.**
- .7 **L'accostage ou l'ancrage sur les berges de l'île est interdit.**
- .8 **L'amarrage n'est permis que sur le quai.**

Remplacer le paragraphe :

1.16 ALIMENTATION EN EAU

- .1 L'Entrepreneur devra prévoir le transport et l'entreposage de l'eau potable nécessaire à l'exécution des travaux.

par le suivant :

.1 L'eau potable nécessaire à l'exécution des travaux est disponible sur l'île.

Remplacer le paragraphe :

1.17 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

- .1 *L'Entrepreneur devra prévoir une source d'alimentation en électricité nécessaire à l'exécution des travaux.*

par le suivant :

- .1 **Une source d'alimentation en électricité pour l'exécution des travaux sera mise près du bâtiment du Lavoir par le Représentant ministériel . Le panneau aura deux (2) prises 240V/20A et six (6) prises 120V/20A. La consommation instantanée maximale devra être limitée à 100A.**

et retirer le paragraphe suivant :

- .2 *Le site ne comporte aucune source d'alimentation électrique.*

E. Section 07 03 32.01

Retirer du paragraphe 2.2 ACCESSOIRES :

- .7 *Ventilateur de façade : En copolymère flexible de 225mm profil bas de 25mm d'épaisseur. Couleur: gris*

Retirer du paragraphe 3.4 COUVERTURE EN BARDEAUX DE SCIAGE :

- .3 *Pour chaque rang de bardeaux, intercaler une bande de membrane hydrofuge de 330mm à une distance équivalente au double du pureau plus 25mm (soit 275mm pour un pureau de 125mm) par rapport à la base du bardeau.*

3.

Appendice 1 – Formulaire de prix combinés

Remplacer le fichier Excel déjà en votre possession par le document ci-joint.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.

Caroline Fournier

Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des Approvisionnements

1550 avenue d'Estimauville, Québec, (Québec)

G1J 0C7

Téléphone: (418) 649-2826

Télécopieur: (418) 648-2209

Courriel: caroline.fournier@tpsgc-pwgsc.gc.ca